



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION

N° DP 2026 08 01

OBJET : Avis sur le projet de Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de POMEYS

Le Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)

Vu le projet de révision dite allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le conseil municipal de la commune de Pomeys le 5 février 2026,

Considérant qu'il convient d'examiner la compatibilité de ce projet avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Monts du Lyonnais approuvé le 11 octobre 2016, modifié le 3 mars 2020, et dont la révision a été prescrite par le conseil communautaire de la CCMDL le 16 juillet 2024,

Considérant que la Communauté de Communes, outre sa compétence Urbanisme, exerce d'autres compétences pouvant amener des observations dans le présent avis,

Considérant que la procédure porte uniquement sur l'évolution du secteur de la zone touristique et de loisirs de Hurongues,

Considérant que la Communauté de Communes, propriétaire de ladite zone, a en charge son développement, soit directement, soit par le biais d'acteurs du secteur privé,

Considérant que la Communauté de Communes s'engage à intégrer la consommation foncière induite dans une enveloppe mutualisée à l'échelle intercommunale, ceci dans la révision en cours du Scot des Monts du Lyonnais,

DECIDE :

Article unique : **de rendre un avis favorable** au projet de Plan Local d'Urbanisme révisé de Pomeys.

Fait à Pomeys, le 30 juillet 2026.

Pour Extrait Conforme
Le Président
Régis CHAMBE

